

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 7

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires fédérales

L'armée suisse dispose de plans opérationnels

Il existe des plans opérationnels de l'armée, dont les dispositions sont immédiatement applicables, déclare le Conseil fédéral dans sa réponse à une question écrite du Conseiller national Heinrich Schalcher (Ev/Be). Ils sont tenus à jour à l'échelon du commandement de l'armée et exploités, compte tenu des exigences quant au maintien du secret, par les échelons de commandement concernés. L'auteur de la question rappelle qu'en 1939, le général avait déploré l'absence de tout plan opérationnel au moment où il avait pris son commandement. Il explique aussi que, selon l'avis des chefs responsables des grandes armées d'Occident, une guerre atomique éventuelle atteindrait son point culminant le deuxième et quatrième jour, en outre, en cas de guerre éclair, les Russes prévoient d'atteindre les rives de l'Atlantique en six jours. Pour parer à toute éventualité, il faut que les plans opérationnels soient préparés.

M. Schalcher estime aussi qu'en l'absence de plans, il faudrait qu'un commandant en chef soit nommé en temps de paix déjà, de manière qu'il puisse endosser la responsabilité des préparatifs stratégiques qu'il serait amené à ordonner. A cette seconde partie de la question, le Conseil fédéral répond que la nomination d'un commandant en chef en temps de paix serait peu compatible avec les principes qui

régissent notre système politique et avec nos traditions historiques.

(A.T.S.)

Nouveau directeur de l'Office fédéral des Affaires culturelles

Le Conseil fédéral a nommé directeur de l'Office fédéral des Affaires culturelles M. Frédéric Dubois, né en 1923, actuellement chef de la section des Affaires culturelles et de l'Unesco du Département fédéral des Affaires étrangères.

M. Dubois est entré au service du Département fédéral des Affaires étrangères (D.F.A.E.) en 1945. Il a occupé successivement plusieurs postes diplomatiques et consulaires, en particulier à Berlin et au Havre. De 1965 à 1974, il était attaché culturel et de presse à l'ambassade de Suisse à Paris puis, en 1975, il a été nommé suppléant du chef du service de presse du D.F.A.E.

Dès 1978, il a dirigé la section des Affaires culturelles et de l'Unesco du D.F.A.E.

Le nouveau « Monsieur Culture », Frédéric Dubois, est connu également pour son activité littéraire. Il est en effet poète, romancier et auteur de pièces radiophoniques bien connu des auditeurs de la Radio suisse romande. Parmi les ouvrages qu'il a publiés — son nom d'écrivain est Julien Dunilac — figurent six recueils de poèmes, dont nous mentionnerons « L'un », « Futur mémorable » et « Passager clandestin »,

ainsi qu'un roman : « Les mauvaises têtes ». Enfin, l'année dernière, un ouvrage de graphologie et d'étude de caractère a retenu l'attention de la critique : il s'agit de « George Sand sous la loupe », également publié sous le pseudonyme de Julien Dunilac. Quant à ses pièces radiophoniques, elles appartiennent au genre policier, Le Conseiller fédéral Hans Huerlimann, répondant à une question au cours de la conférence de presse consacrée à la séance du Conseil fédéral, a indiqué que la nomination de M. Dubois n'était nullement un prix de consolation accordé aux Romands et aux socialistes (il est l'un et l'autre) après les changements survenus à la tête de l'entreprise des P.T.T. et de la S.S.R.. Le choix avait été préparé bien avant les autres nominations. Plusieurs critères avaient été exigés : il fallait d'abord une personnalité connaissant le monde culturel helvétique et sachant comment se mène la politique culturelle en Suisse, il fallait ensuite un homme rompu aux pratiques de notre administration fédérale et ayant aussi une certaine pratique des media. Deux ou trois des candidats « papables » avaient ces qualités. Mais c'est surtout le dernier critère proposé qui a fait pencher la balance. On a voulu un représentant d'une minorité. Il n'y a pas de latin à la tête d'un office du Département de l'Intérieur. Or, M. Dubois est Neuchâtelois et sa femme est Tessinoise. Il parle couramment, outre sa langue maternelle, l'italien, l'allemand et l'anglais. Sa grande expérience en matière culturelle — et la collaboration qu'il a été amené à instaurer dans ce domaine entre le Département des affaires étrangères et celui de l'intérieur contribuent aussi à faire de lui l'homme de la situation.

(A.T.S.)

Cours de baby-sitting de la Croix-Rouge suisse

La dernière contribution de la Croix-Rouge suisse à l'année de l'enfant 1979 consiste à diffuser plus largement le cours de « soins aux petits enfants » que quelques sections de la Croix-Rouge suisse, notamment en Suisse romande, organisent depuis quelques années déjà. Ce cours de baby-sitting comporte cinq leçons de deux heures chacune : donné par des infirmières diplômées, spécialement formées à cet effet, il s'adresse à des adolescents de 14 ans et plus, explique un communiqué de la Croix-Rouge suisse. Ceux-ci apprennent comment s'occuper judicieusement, pendant quelques heures, d'enfants en bonne santé âgés de trois mois à six ans : comment langer-t-on un nourrisson et comment lui donne-t-on son biberon ? Que faire quand l'enfant pleure ? Comment l'occuper ? en jouant, en bricolant ? Comment prévenir les accidents ? Qu'attendent de moi les parents et que puis-je attendre d'eux ?

Plus de 250 000 hommes et femmes de tout âge ont d'ores et déjà suivi les divers cours de la Croix-Rouge suisse : « Soins au foyer » — « Puériculture » — « Vieillir en bonne santé » — « Cours pour auxiliaires hospitalières Croix-Rouge ». Vu le succès que le cours de baby-sitting a remporté jusqu'ici dans certaines régions du pays, sa diffusion à l'échelle nationale suscitera, sans nul doute un écho positif, conclu le communiqué de la Croix-Rouge. (A.T.S.)

Pour les automobilistes qui partent en vacances : les taux d'alcoolémie en Europe

Les Suisses qui prendront leur voiture dans les semaines à venir

et partiront en vacances à l'étranger ont intérêt à observer les taux d'alcoolémie en vigueur, dont voici la liste européenne dressée par l'institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme, à Lausanne :

- 0,0 pour mille : Bulgarie, République démocratique allemande, Pologne, Roumanie, Hongrie, Tchécoslovaquie, Union Soviétique.
- 0,5 pour mille : Finlande, Grèce, Islande, Yougoslavie, Pays-Bas, Norvège, Suède.
- 0,8 pour mille : Belgique, République fédérale d'Allemagne, France, Danemark, Grande-Bretagne, Luxembourg, Autriche, Espagne, Suisse.
- Sans limitation fixe, mais cependant punissable : Italie, Monaco, Portugal. (A.T.S.)

Pologne : lancement du plus grand navire frigorifique suisse

La marine suisse s'est enrichie d'un nouveau bâtiment, un bateau frigorifique baptisé « Albula ». Ce navire qui jauge 11 000 tonnes a en effet été lancé dans l'après-midi à Dantzig, en Pologne, où il a été construit pour le compte de la société « Suisse-Outremer Reederei sa ». Ce navire sera désormais le plus grand du genre de la flotte marchande helvétique.

Doté d'un moteur de 6 cylindres développant 20 000 chevaux, l'Albula a été construit dans les chantiers navals de Dantzig sous licence de la firme suisse Sulzer. Il sillonnnera les mers à la vitesse maximale de 22 nœuds et transportera des fruits, surtout des bananes, entre l'Amérique latine et l'Europe. Sa capacité de charge est de 14 730 m³, répartie en 4 compartiments frigorifiques, eux-mêmes subdivisés en 15 cellules offrant des compartiments dont les températures varient de plus 12 degrés à moins 25 degrés.

« L'Albula », dont les trois quarts de l'équipage seront de nationalité suisse, a coûté 25 millions de nos francs. La grande expérience des Polonais dans la construction de ce type de bâtiment, leur aptitude à produire des produits de qualité et les prix extrêmement compétitifs sont à la base du choix helvétique pour les chantiers navals de Dantzig. A tel point qu'un second navire a déjà été commandé, « Le Bernina », qui devrait lui être lancé en mars l'année prochaine. (A.T.S.)

Nouveau chef de presse au département fédéral des affaires étrangères

Le Département fédéral des affaires étrangères a nommé chef du service information et presse M. Othmar Uhl, actuellement premier collaborateur de l'ambassade de Suisse aux Pays-Bas. M. Othmar Uhl est entré en fonction début du mois de juin. Il a pris la succession de M. Hans Joerg Renk, qui devient suppléant du chef de la division politique du département (Europe et Amérique du Nord).

Né en 1931 à Bâle, M. Uhl est originaire de Waldstatt (Ar). Il effectua ses études universitaires à Londres, Edimbourg, Genève et Bâle où il obtint le doctorat es lettres. Entré en 1962 au Département fédéral des affaires étrangères, il fit son stage à Berne et à Berlin. En 1964, il fut transféré à la Nouvelle Delhi. Rentré à Berne en 1967, il fut affecté à la section des affaires scientifiques en qualité de suppléant du chef de section. En 1971 il fut transféré à Budapest où il fut nommé conseiller d'ambassade en 1974, il y assuma les fonctions de premier collaborateur du chef de mission, comme à Lisbonne et à La Haye où il fut ensuite affecté. (A.T.S.)